

# 1. OBJET DU CONTRAT DE BAIL

Le Bailleur donne en location au Preneur, qui l'accepte, selon les modalités et conditions stipulées au présent contrat de bail, une maison, tel que décrite ci-après :

Adresse du bien

Désignation

Surface

Figurant au cadastre section :  numéro :

(ci-après le « **Local** » ou les « **Lieux loués** »).

Le Locataire déclare avoir une connaissance parfaite des Lieux loués pour les avoir visités, déclare les acceptés et renonce par conséquent à une description plus détaillée.